

## REGION BOURGOGNE

Région : BOURGOGNE

Étude n° : 1

|  |   |
|--|---|
| <b>INTITULÉ</b>  | <b>EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DE SANTE<br/>RECENTRALISEES A LA SUITE DES DISPOSITIONS DE LA LOI DE<br/>SANTE PUBLIQUE DU 9 AOUT 2004</b>   |
| <b>Nom du responsable</b>  | Médecin- inspecteur : JF.DODET<br>Statisticien régional : D. BRION  |
| <b>Partenariat</b><br><i>(maître d'ouvrage, maître<br/>d'œuvre, niveau de<br/>participation des partenaires)</i> | GRSP, DDASS, Conseils généraux, établissements de soins, professionnels de<br>santé , centres de gestions de la prévention des cancers..  |
| <b>Objectif de l'étude et<br/>résultats attendus</b>   | Connaître les modalités de mise en œuvre de la loi de santé publique du 9 août<br>2004 concernant les actions recentralisées de santé que sont la lutte contre la<br>tuberculose, le dépistage des cancers  |
| <b>Thèmes abordés</b>  | Modalités pratiques de réalisation des actes de prévention (organisation<br>territoriale, public cible, outils de prévention utilisés, organisation des circuits de<br>prévention, les coûts).  |
| <b>Zone géographique</b>   | Bourgogne. 4 départements   |
| <b>Méthodologie utilisée</b>   | Analyse des procédures par département et par pathologies à partir de<br>questionnaires ciblés<br>Analyse des documents budgétaires par structures retenues dans chaque<br>département pour réalisées les actions de prévention<br>Recueil des données, analyse des résultats,<br>rédaction d'une synthèse,<br>Restitution aux partenaires. |
| <b>Calendrier des<br/>opérations</b>   | 2008.   |
| <b>Valorisation envisagée</b>  | Standardisation des procédures et protocoles d'intervention<br>Connaissance des coûts comparés avec recherche d'optimisation des moyens   |
| <b>Cadre de travail</b>  |   |
| <b>Articulation éventuelle<br/>avec d'autres projets<br/>ou études</b>   |   |
| <b>Difficultés prévisibles</b>   |   |

Région : BOURGOGNE

Étude n° : 2

|  |  |
|--|--|
| <b>INTITULÉ</b>  | <b>DOCUMENT STRATÉGIQUE RÉGIONAL ET INTERDÉPARTEMENTAL POSANT DES OBJECTIFS PARTAGÉS EN TERMES DE RÉPONSES AUX BESOINS DES PERSONNES HANDICAPÉES</b><br>DÉFINITION DE L'OFFRE RÉGIONALE «OPTIMALE» (type d'équipement, localisation, nombre de places) ET DES PRIORISATIONS À ETABLIR AVANT DE L'ATTEINDRE.  |
| <b>Nom du responsable</b>  | Inspectrice principale DESMS : MTh BONNOTTE<br>Statisticien régional : D. BRION  |
| <b>Partenariat</b><br><i>(maître d'ouvrage, maître d'œuvre, niveau de participation des partenaires)</i> | Concertation avec les membres du CROSMS et du COPII PRIAC (soit Conseils généraux, Assurance Maladie, ARH, Rectorat, DRTEFP, PJJ, fédérations d'établissements, ...) : présentation des travaux devant ces comités (voir groupes de travail si nécessaire)   |
| <b>Objectif de l'étude et résultats attendus</b>   | L'objectif est de mettre en place un réel pilotage régional et interdépartemental sur le secteur médico-social (handicap – compétence État).<br>A partir de données locales (équipement régional actuel, données MDPH, éléments pertinents des schémas, projections démographiques, études spécifiques,...) et de données nationales (préconisations de prises en charge, taux de prévalence de handicaps, études nationales,...), définition d'objectifs partagés quant à l'évolution des réponses à développer pour les personnes handicapées (pour les différents types de handicaps), sur le secteur médico-social relevant de la compétence de l'État : dessiner l'offre régionale «optimale» eu égard aux besoins et aux objectifs locaux (de scolarisation notamment), définir les orientations régionales à poursuivre pour l'atteindre, prioriser les réponses les plus urgentes .<br>Ce document devra être conçu pour être <u>évolutif</u> (et non comme un schéma figé sur 5 ans) afin de tenir compte de l'actualisation annuelle du PRIAC, et <u>pragmatique</u> (et non une « lettre au père-noël »). Ce document stratégique régional et interdépartemental constituera une base pour une éventuelle démarche d'appel à projet sur ce secteur du handicap. |
| <b>Thèmes abordés</b>  | Pilotage du secteur handicap : stratégie régionale et interdépartementale en termes d'offre médico-sociale relative au handicap. Ceci permettra une réelle communication avec les partenaires et promoteurs quant aux objectifs poursuivis, aux projets à développer. Cette démarche est indispensable pour mettre en place une logique d'appels à projets, et inverser ainsi la logique actuelle de réponse aux besoins (qui dans certains cas dépend étroitement de logiques propres aux promoteurs).  |
| <b>Zone géographique</b>   | Bourgogne  |
| <b>Méthodologie utilisée</b>   | Analyse des besoins à partir de données locales et nationales (voir ci-dessus). Identification d'un objectif et priorisation des actions à développer pour l'atteindre. Concertation avec les partenaires (CROSMS, COPII PRIAC, éventuellement groupes de travail spécifiques). Validation CTRI  |
| <b>Calendrier des opérations</b>   | 2008   |
| <b>Valorisation envisagée</b>  | Publication d'un document de stratégie régionale et interdépartementale de développement de l'offre médico-sociale relative au handicap (compétence État).<br>Document de pilotage justifiant les programmations inscrites dans le PRIAC et leur actualisation annuelle (le PRIAC étant un outil de programmation au service d'un objectif à définir précisément) .<br>Document de base pour une concertation avec les partenaires et les promoteurs, et pour une logique d'appel à projet sur des priorités reconnues comme telles.   |
| <b>Cadre de travail</b>  |  |
| <b>Articulation éventuelle avec d'autres projets ou études</b>   | Ce travail s'effectue dans la suite de la rédaction du schéma régional d'agrégation des schémas départementaux (secteurs personnes âgées et personnes handicapées) réalisé par le CREA I sur 2007. Ce premier travail d'agrégation des données des schémas est un préalable à ce prochain document stratégique régional et interdépartemental. Ce dernier, comme précisé ci-dessus, pourra s'appuyer sur des données pertinentes des schémas, mais développera des objectifs prioritaires régionaux et interdépartementaux (qui ne peuvent être constitués de la simple agrégation des schémas départementaux)   |
| <b>Difficultés prévisibles</b>   |  |